

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en
séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous
la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

Date de
convocation :
11 février 2026

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON,
Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel
GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry
BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD,
Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE,
Sylvio GUINGAN

Objet de la
délibération

Étaient absents : 4

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume
GIRARDI

Enfance /
Jeunesse
Dispositif
« école et
cinéma »

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDET à Monsieur Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction
Madame Claire DUMON, Responsable du service Enfance - Petite
Enfance - Jeunesse

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :
La commune d'Aiguillon propose, pour l'année scolaire
2026/2027, de participer financièrement à l'opération « Écoles
et cinéma » afin de prendre en charge financièrement une partie
du coût de la billetterie pour les élèves de l'école élémentaire

Marcel-Pagnol et des écoles maternelles *Marie-Curie* et *Jean-Jaurès*, en partenariat avec l'Inspection Académique.

Le Conseil municipal est appelé à reconduire les conditions des années précédentes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- ACCEPTE de participer financièrement à l'opération « Écoles et cinéma » pour l'année scolaire 2026/2027, en partenariat avec l'Inspection Académique selon les conditions suivantes :

Pour l'école élémentaire :

Maximum de 75 élèves (3 classes) par année, à raison d'une prise en charge de 2,60 € par enfant et par année pour 3 sorties (ou 7,80 € par enfant et par année), soit une prise en charge maximale pour l'année scolaire 2026/2027 de 585.00 € pour l'école.

Pour les écoles maternelles :

Maximum de 30 élèves de la classe de Grande Section par année, à raison d'une prise en charge de 2,60 € par enfant et par année pour 3 sorties (ou 7,80 € par enfant et par année), soit une prise en charge maximale pour l'année scolaire 2026/2027 de 234,00 € par école,

- INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 de la commune.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr